

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

I POUVOIR ADJUDICATEUR

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Conseil Général de Tarn-et-Garonne, Service des transports
 Personne responsable du marché : Monsieur le Président du Conseil Général, 100 boulevard H.Gouze - BP 793 - 82013 Montauban,
 Tél. : 05 63 92 60 60, fax : 05 63 63 00 75 courriel : sdt@cg82.fr

II OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Mise en concurrence de 66 services à titre principal scolaire et de 5 services réguliers ordinaires répartis en 68 lots (voir ci-dessous) en prévision de la rentrée scolaire 2012 :

N° de lot	N° DE SERVICE	DEFINITION
1	01-10 + 01-10A	« Bouillac - Beaumont de Lomagne + « Bouillac - RPI Beaupuy Bouillac »
2	02-08	« Lafrançaise - Castelsarrasin »
3	02-09	« Meauzac - Castelsarrasin »
4	02-10	« Castelsarrasin - Castelsarrasin Etablissements»
5	02-12	« Albefeuille Lagarde - Castelsarrasin »
6	02-13 + 06-12	« Castelsarrasin - Castelsarrasin (Gandalou) » + « Cazes Mondenard - Moissac »
7	03-01	« Montpezat de Quercy - Montpezat de Quercy Ecole»
8	03-02A	« Réalville - Réalville Ecoles»
9	03-02B+C	« Réalville - Réalville Ecoles» + « Cayrac - Réalville »
10	03-08	« Lavaurette - Caussade »
11	03-09	« Caussade - Caussade Etablissements»
12	03-11	« Nègrepelisse - Caussade »
13	03-12	« Lapenche - Puylaroque »
14	03-13	« Albias - Caussade »
15	03-18	« Montalzat - Montpezat »
16	03-22	« Montpezat - Caussade »
17	03-24	« Parisot - Caussade »
18	03-27	« Septfonds - Caussade »
19	04-05	« Fabas - RPI Canals Fabas »
20	04-10	« Campsas - Grisolles »
21	05-04	« Brassac - Lauzerte »
22	05-11	« Cazes Mondenard - Lauzerte »
23	05-12	« St Amans de Pellagal - Cazes Mondenard Ecole»
24	05-16	« Lacour de Visa - Lauzerte »
25	05-20	« Cazes Mondenard - Cazes Mondenard Ecole »
26	06-17	« L'Honor de Cos - Lafrançaise »
27	06-26	« Labastide du Temple - Lafrançaise »
28	07-01	« Parisot - Caylus (rbtmt 107-07)»
29	07-04	« Nègrepelisse (les Gardios) - Montauban »
30	07-05	« Nègrepelisse - Montauban »
31	07-09	« St Antonin - Caussade (rbtmt 107-09) »
32	07-10	« La Salvetat -Verlhac La Salvetat »
33	07-12	« Puylaroque - Caussade (rbtmt 107-09) »
34	07-13	« Montalzat - Caussade (rbtmt 107-09) »
35	07-14	« Molières (Ste Arthémie) - Montauban
36	07-18	« Monclar - Montauban »
37	08-05	« Ginals - Parisot »
38	08-06	« St Projet - Parisot »
39	08-07	« Castanet - Parisot »
40	08-09	« Cazals - St Antonin »
41	08-12	« St Antonin - St Antonin Etablissements»
42	08-13	« Ginals - St Antonin »
43	08-14	« Lacapelle Livron - St Antonin »
44	08-17	« Bruniquel - St Antonin »
45	09-02	« Lachapelle - RPI Mansonville St Antoine »
46	09-03	« St Nazaire - RPI Fauroux - Brassac »
47	09-04	« St Clair - RPI Castelsagrat Montjoi »
48	09-15	« St Paul d'Espis - RPI St Vincent Lespinasse St Paul »
49	09-18	« Bardigues - Valence d'Agen »
50	09-29	« Castelsagrat - Valence d'Agen »
51	10-02	« Fabas - Labastide St Pierre »
52	10-07	« Varennes - Varennes Ecole »
53	10-11	« Montbartier - Labastide St Pierre »
54	10-14	« Varennes - Labastide St Pierre »
55	11-07	« Albias - Albias Ecoles»
56	11-08	« Montricoux - Montricoux Ecole»
57	11-09	« Bioule - Bioule Ecole »
58	11-12	« Vaïssac - Genebrières »
59	11-23	« Albias - Albias Ecoles»
60	12-02	« Molières - Caussade »
61	12-04	« Albias - Caussade »
62	12-05	« Puygaillard de Quercy - Caussade »
63	13-01	« Campsas - Fronton »
64	102-10	« Beaumont de Lomagne - Castelsarrasin »
65	103-02	« Montpezat - Caussade »
66	107-02	« Lauzerte - Montauban »
67	107-07	« Caylus - Montauban »
68	212-01	« Montauban - Villefranche de Rouergue »

.../...

Type de marché de services : 02

Classification C.P.V. :

Objet principal : 60.13.00.00 et 60.11.20.00

Lieu d'exécution : Tarn-et-Garonne

Caractéristiques principales : marchés relatifs à l'exécution de services assurant à titre principal à l'intention des élèves la desserte d'établissements d'enseignement et services de transport routier interurbain de voyageurs.

Durée des marchés : 7 ans si le véhicule est âgé de moins de 3 ans à la prochaine rentrée scolaire et 4 ans si le véhicule est âgé de plus de 3 ans à la prochaine rentrée scolaire (04/09/2012).

En cas de mise en œuvre de plusieurs véhicules, la durée du marché tiendra compte de l'âge du véhicule le plus ancien.

Valeur estimée hors TVA : 15 000 000 euros

III FORME DES MARCHES

Type de procédure : appel d'offres ouvert en application des articles 33,57 et 59 du Code des Marchés Publics

Refus des variantes

Prestations divisées en lots : oui

Modalités essentielles de financement et de paiement et /ou références aux textes qui les réglementent : Financement sur fonds propres de la collectivité. Imputation budgétaire pour les services à titre principal scolaire : article 62451 sous-fonction 81 et pour le service régulier ordinaire : article 62452 sous fonction 81

règlement mensuel : acompte de 60 % début de mois et solde fin de mois sur production d'une situation définitive

Délai global de paiement : Décret n°2002-232 du 21/02/2002 : 30 jours

IV Conditions de participation :

Les candidats pourront, au choix, transmettre leurs offres sur support papier ou par voie électronique.

Ceux optant pour le support papier devront transmettre leur dossier sous pli cacheté portant la mention « Ne pas ouvrir – Consultation... » par envoi en lettre recommandée avec accusé-réception ou le déposeront au service des transports contre remise d'un récépissé.

Ce dossier devra contenir :

- DC1
- DC2
- Copie certifiée conforme de licence communautaire ou de transport intérieur
- Copie du certificat d'inscription au registre des transporteurs
- Le ou les actes d'engagement complétés et signés
- Le ou les bordereaux de prix complétés et signés
- Les annexes techniques complétées
- Les attestations d'assurance de l'entreprise (responsabilité civile et flotte)
- Les cartes grise et violette ou les certificats d'immatriculation, le cas échéant, des véhicules affectés aux différents services sur lesquels une proposition est formulée

Les candidats, optant pour la voie électronique, transmettront leurs plis à l'adresse suivante : www.marches-publics.cg82.fr et devront fournir les mêmes pièces

Prestation réservée à une profession particulière : loi n°82-1153 du 30.12.1982 d'orientation des transports intérieurs (LOTI)

Les offres devront être rédigées en français et libellées en euros.

V AUTRES RENSEIGNEMENTS

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous:

1. Coût des prestations. Pondération : 60%

2. Valeur technique appréciée au regard de l'âge des véhicules (15%), du délai de réactivité en cas de défaillance technique (7%), de l'équipement des véhicules en système de retenue (5%), de leur équipement pour le transport des PMR (5%), de leur norme environnementale (5%) et de l'adhésion du candidat à une démarche qualité (3%). Pondération : 40%

Dossier à retirer à l'adresse suivante :

Conseil Général de Tarn-et-Garonne, Service des transports

100 boulevard H.Gouze - BP 793 - 82013 Montauban

Tél. : 05 63 92 60 60, fax : 05 63 63 00 75 courriel : sdt@cg82.fr

Possibilité de télécharger le DCE à l'adresse suivante: www.marches-publics.cg82.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - 31000 TOULOUSE - Tél : 05 62 73 57 57

Introduction des recours : L'ensemble des référés prévus aux articles L 551-1, L551-2, L521-1, L521-2, L521-3, L 551-13 à 23, R531-1, R532-1, R541-1 du code de justice administrative, sans condition de délai sauf le référé pré-contractuel qui peut être exercé depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat

déféré préfectoral sur saisine: Article L3132-1 du code général des collectivités territoriales dans un délai de deux mois suivant la date de réception de l'acte contesté (demande de suspension possible par le préfet) ;

recours pour excès de pouvoir prévu par l'article R421-1 du code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision contestée ou, le cas échéant, de trois ou quatre mois sur le fondement du délai de distance. Prolongation possible de quatre à six mois du délai pour l'exercice d'un recours administratif ou par la saisine du Préfet pour qu'il défère la décision contestée au tribunal administratif.

recours administratif auprès du Président du Conseil général ;

recours de pleine juridiction sur le fondement de l'arrêt CE « sa tropic Travaux Signalisation » du 16 juillet 2007.

Publications relatives à la même consultation :

Date d'envoi au J.O.U.E et au B.O.A.M.P. : 17/01/2012

Date limite de réception des offres : le 02/03/2012 à 17h00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/01/2012